

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 505 638**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 81 09488**

(54) Présentoir pour rouleau de câble.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 47 F 7/00; B 65 D 85/04.

(22) Date de dépôt..... 13 mai 1981.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du  
public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 46 du 19-11-1982.

(71) Déposant : LES CABLES DE LYON, société anonyme, résidant en France.

(72) Invention de : Jean Gonguet, Rodolphe Lorenzini et Jean Marcel Martin.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Dimitri Stolitza, Sospi,  
14-16, rue de la Baume, 75008 Paris.

Présentoir pour rouleau de câble

La présente invention concerne un présentoir pour rouleau de câble servant à la présentation et au maintien du rouleau de câble principalement dans les magasins de vente.

Il est connu de conditionner un produit au moyen d'un présentoir constitué d'une coque de matière plastique transparente contenant ledit produit de façon que celui-ci soit visible de l'utilisateur. Dans le cas où le produit est une couronne de câble on utilise jusqu'à présent une coque translucide sensiblement cylindrique munie d'une première base circulaire de matière avec le cylindre et dont la deuxième base ouverte est recouverte d'un carton plastifié. La couronne de câble disposée dans la coque avant le collage du carton comporte généralement des ligatures nécessaires pour faire tenir les spires du câble, lesquelles sans cet artifice auraient tendance à se défaire.

Le carton qui sert aussi d'étiquette d'identification possède également sur son périmètre extérieur une fente utilisée pour suspendre le présentoir sur une tige généralement horizontale permettant d'accrocher un certain nombre de présentoirs.

Cependant les présentoirs de l'art antérieur présentent un certain nombre d'inconvénients. La pose de ligatures exige des opérations manuelles supplémentaires. L'encombrement du produit est relativement important par suite de la nécessité de disposer la fente de suspension sur le pourtour du carton.

Le présentoir selon la présente invention remédie à ces inconvénients. Celui-ci en effet permet un maintien régulier des spires de la couronne des câbles sans demander des opérations d'attache exécutées manuellement et de plus réduit les dimensions externes du présentoir tout en maintenant une contenance égale par rapport à ceux de l'art antérieur.

La présente invention a pour objet un présentoir pour rouleau de câble comportant une coque en matière plastique translucide de forme extérieure circulaire ayant un fond et un rebord permettant la pose d'un couvercle percé d'un orifice servant au passage d'une tige sur laquelle est enfilé le présen-

toir, caractérisé en ce que ladite coque est sensiblement en forme de tore dont la partie centrale sensiblement cylindrique comporte une première base fermée, côté couvercle et munie d'une fente centrale servant au passage de ladite tige et une 5 deuxième base côté fond du présentoir, non fermée.

Selon une particularité de l'invention ledit couvercle est un film translucide en complexe polyester-polyéthylène modifié permettant le collage sur ledit rebord de ladite coque et sur ladite première base.

10 Selon une autre particularité de l'invention ledit couvercle translucide comporte des inscriptions imprimées servant à l'identification.

15 Selon une autre particularité de l'invention ledit rebord comporte un périmètre légèrement supérieur à celui de la forme circulaire de ladite coque.

En se référant aux figures schématiques 1 à 3 ci-jointes on va donner ci-après un exemple de mise en oeuvre de la présente invention, exemple donné à titre purement illustratif et nullement limitatif, les mêmes éléments portant sur toutes les figures 20 les mêmes références.

La figure 1 représente une vue en perspective du présentoir sans câble, couvercle relevé.

La figure 2 représente une vue de dessus du même présentoir.

25 La figure 3 représente une vue en coupe selon III-III de la figure 2.

Sur la figure 1 on voit un présentoir 1 apte à contenir un rouleau de câble non représenté et une tige horizontale 2 relevée à son extrémité et sur laquelle on enfile les présentoirs tels que 1. Le présentoir 1 se présente sous la forme d'une 30 coque 3 de polychlorure de vinyle transparente relativement rigide et d'un couvercle 4 lequel est un film relativement souple et transparent en complexe polyester polyéthylène modifié, c'est-à-dire oxydé en surface pour permettre le collage à chaud du film sur les parties proéminentes de la coque 3.

35 La coque 3 a la particularité de se présenter sensiblement

sous forme d'un tore dont la partie extérieure 5 sensiblement cylindrique comporte un rebord 6 côté couvercle 4 et dont la partie 7 intérieure centrale est sensiblement cylindrique également. La base 8 du cylindre central 7 côté couvercle est fermée alors que la base 9 côté opposé au couvercle ou côté fond du présentoir 1 est non fermée. La partie extérieure 5 comporte un fond en forme de couronne alors que la base côté couvercle comporte le rebord 6 de forme quelconque, par exemple un polygone ayant deux côtés parallèles réunis par deux arcs de cercle convexe, mais dont le périmètre extérieur est légèrement supérieur à celui du cercle extérieur de la coque 3. Comme ordre de grandeur, la largeur du rebord 6 peut-être de 5 millimètres pour un diamètre de présentoir de 100 millimètres environ.

Il s'en suit que par rapport aux couvercles en carton 15 de grandes dimensions des présentoirs classiques occupant une grande surface d'encombrement, pour une contenance somme toute petite, le couvercle 4 de la présente invention ne recouvre que le rebord 6 et la base 8 du cylindre central 7 de la coque 3. La surface d'encombrement est donc pratiquement la même que celle de la partie extérieure cylindrique 5.

Ceci est obtenu par un orifice 11 d'un couvercle 4 et d'une fente 12 dans la base 8 du cylindre central 7 de la coque 5, orifice 11 et fente 12 servant à la suspension du présentoir et étant découpés simultanément selon une forme connue du type papillon après introduction du rouleau de câble dans le présentoir 1 et thermoscellage du film 4 sur la coque 5. On peut remarquer que la disposition de l'orifice 11 et de la fente 12 selon l'axe du présentoir 1 produit une économie de place.

La figure 2 montre particulièrement la forme asymétrique de la base 8 de la partie centrale 7, ainsi que celle asymétrique 121, 122 de la fente 12. La base 8 peut être constituée de deux demi-cercles 81 et 82 de diamètres inégaux réunis ensemble, la partie centrale 7 étant constituée ainsi de deux moitiés de cylindre réunis ensemble. Au moment de la fabrication de 35 la coque 3 en polychlorure de vinyle par thermoformage on facilite

- 4 -

ainsi le démoulage.

Sur la figure 3 on voit le rouleau de câble 13 disposé en couronne dans la coque 3 en forme de tore. Il est avantageux de réaliser la partie extérieure 5 de la coque 3 en forme de tronc de cône dont le fond comporte une section plus petite que l'ouverture côté couvercle 4. De même la partie intérieure centrale 7 est sensiblement en forme de tronc de cône dont la base 8 côté couvercle est de section plus petite que la base 9 côté fond du présentoir 1.

Le présentoir selon l'invention peut être obtenu par automatisation de la pose de la couronne du câble et son conditionnement. Le produit fabriqué est prêt directement pour la vente. Les coûts de fabrication sont réduits par suite de l'emploi d'un couvercle 4 en film mince, simple et transparent sur lequel sont imprimés préalablement les inscriptions d'identification et technico commerciales. L'emcombrement est réduit dans de notables proportions. La présentation du produit est améliorée.

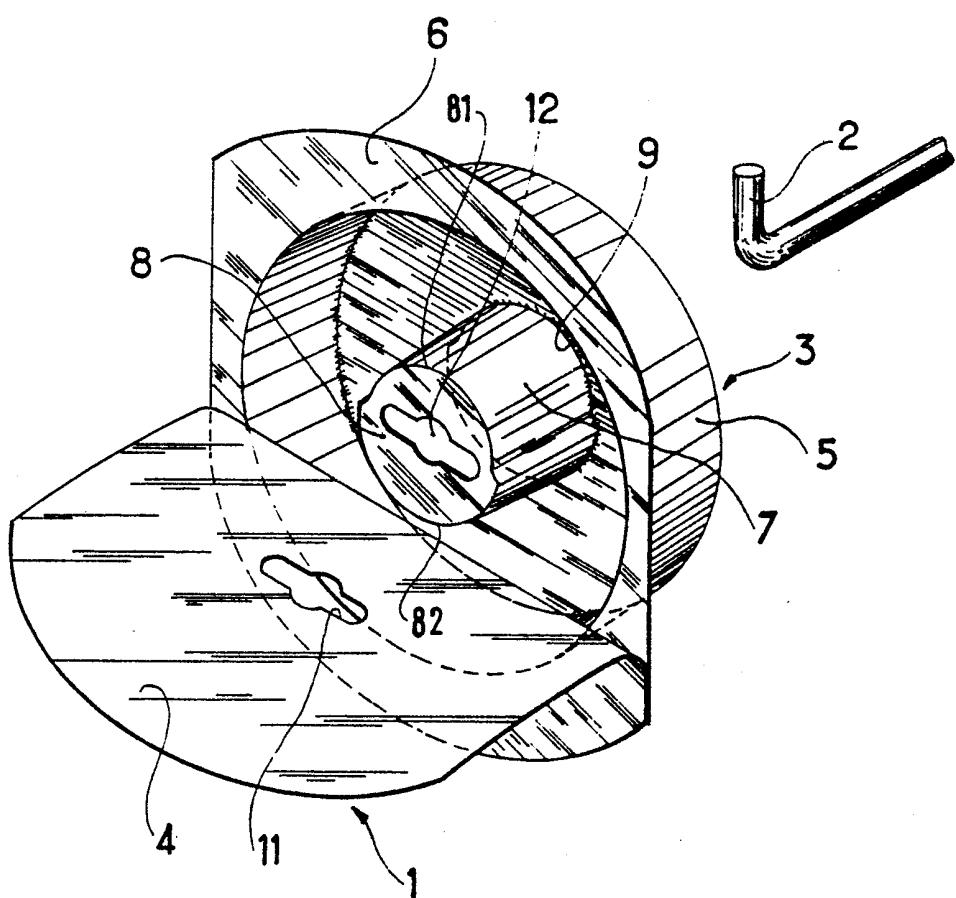
Le présentoir selon la présente invention est du domaine de l'empaquetage des produits.

## REVENDICATIONS

- 1/ Présentoir pour rouleau de câble comportant une coque (3) en matière plastique translucide de forme extérieure circulaire ayant un fond et un rebord (6) permettant la pose d'un couvercle (4)
- 5   percé d'un orifice servant au passage d'une tige (2) sur laquelle est enfilé le présentoir (1), caractérisé en ce que ladite coque (3) est sensiblement en forme de tore dont la partie centrale (7) sensiblement cylindrique comporte une première base (8) fermée côté couvercle (4) et munie d'une fente (12)
- 10   centrale servant au passage de ladite tige (2) et une deuxième base (9) côté fond du présentoir (1), non fermée.
- 2/ Présentoir selon la revendication 1, caractérisé par le fait que ledit couvercle (4) est un film translucide en complexe polyester-polyéthylène modifié permettant le collage sur ledit
- 15   rebord (6) de ladite coque et sur ladite première base (8).
- 3/ Présentoir selon la revendication 2, caractérisé par le fait que ledit couvercle (4) translucide comporte des inscriptions imprimées servant à l'identification.
- 4/ Présentoir selon la revendication 1, caractérisé par le
- 20   fait que ledit rebord (6) comporte un périmètre légèrement supérieur à celui de la forme circulaire de ladite coque (3).

1 / 2

FIG.1



2/2

FIG.2

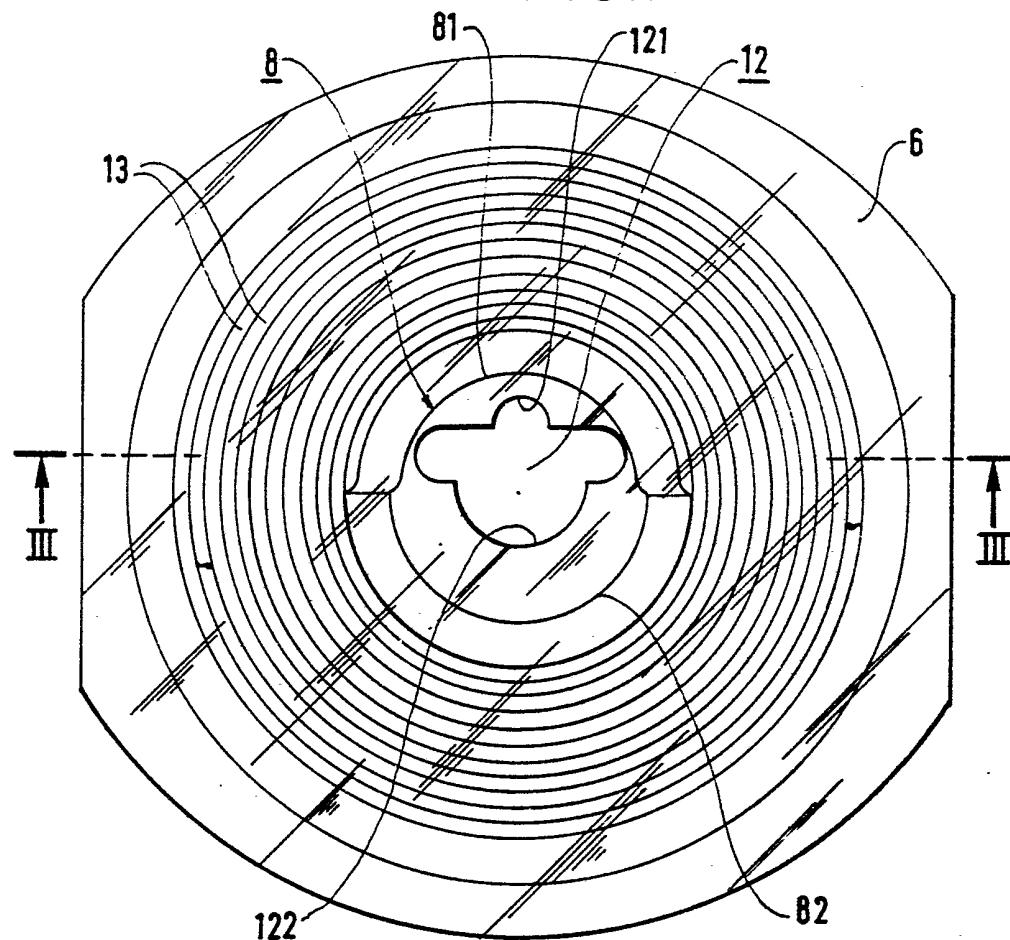


FIG.3

